

# Le Monde

VENDREDI 2 MAI 2008

## Certains THS renforcent le risque d'accident vasculaire cérébral

Les TRAITEMENTS hormonaux substitutifs (THS) prescrits pour lutter contre les symptômes incommodes de la ménopause augmentent-ils le risque d'accident vasculaire cérébral ? Cet accroissement est confirmé par une étude publiée, lundi 28 avril, dans la revue Archives of Internal Medicine et portant sur des traitements différents de ceux utilisés en France. L'influence des THS sur le risque de cancer du sein a fait couler beaucoup d'encre.

Depuis plusieurs années, un accroissement du risque cardio-vasculaire – infarctus du myocarde et accident vasculaire cérébral (AVC) – avait été pointé. Le docteur Francine Grodstein et ses collègues de l'École de santé publique de Harvard (Boston) ont analysé les données de suivi recueillies de 1976 à 2004 auprès d'une vaste cohorte de plus de 120.000 infirmières américaines («Nurses Health Study»). Ces femmes étaient âgées de 30 à 55 ans lorsque le suivi a démarré.

Les auteurs ont retrouvé une augmentation du risque de 39% avec un traitement par les seuls oestrogènes et de 27% lorsque les oestrogènes sont associés à de la progestérone. Le moment où le traitement a commencé par rapport à la survenue de la ménopause n'apparaît pas modifier les associations observées », notent les auteurs.

Pour les femmes âgées de 50 à 54 ans, l'augmentation du risque se traduirait par 2 cas supplémentaires d'AVC pour 10.000 femmes suivant un THS pendant un an.

L'équipe américaine précise que, chez les patientes les plus jeunes, le risque d'accident vasculaire cérébral attribuable au THS est modeste et qu'il peut être minimisé par des traitements moins dosés et moins longs.

Les auteurs ont en effet retrouvé une «forte tendance à un risque accru d'AVC avec des doses croissantes d'oestrogènes conjugués».

Moins de risques en France.

Pour le professeur Marie-Germaine Bousser (hôpital Lariboisière, Paris), spécialiste des AVC, cette «étude confirme des données précédentes qui retrouvent une légère augmentation du risque. Lorsqu'il coexiste le facteur de risque - comme l'âge de la prise d'oestrogènes-, se potentialise.

Cependant, il faut être souple.

Le risque majoré d'AVC ne doit pas être une contre-indication absolue au THS »

*Paul Benkimoun*